

Sécheresse 2022 : Montmorency reconnue en état de catastrophe naturelle

La ville de Montmorency vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté ministériel du 25 avril 2023, paru au Journal officiel le 10 juin 2023.

Cet état est reconnu sur la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les victimes de dégâts dus à ce phénomène ont désormais 30 jours (à compter du 10/06/2023) pour déclarer le sinistre à leur assurance dans l'hypothèse où elles ne l'auraient pas encore fait.

Liens utiles

[Historique des arrêtés de catastrophe naturelle](#)